



Déclaration liminaire au Comité Consultatif Ministériel

Monsieur le Directeur général de l'Enseignement et de la Recherche,

Nous ne pouvions débuter cette déclaration sans rappeler que la loi d'orientation agricole permettra enfin aux agents de l'enseignement agricole privé de bénéficier de la rupture conventionnelle. Cette mesure, annoncée comme une « priorité » du MASAF dès sa mise en œuvre, a pourtant nécessité quatre années pour rétablir l'équité. Quatre années durant lesquelles nous avons interpellé la DGER, le SRH, les conseillers successifs et les parlementaires. Maintenant que l'obstacle législatif est levé, nous demandons une publication rapide des textes réglementaires nécessaires.

Sur bien d'autres sujets, il est désormais impératif d'accélérer les démarches. Nous attendons beaucoup de la programmation de l'agenda social, car le temps presse pour apporter des solutions concrètes aux problématiques suivantes :

- Le CCF : Ce sujet est PRIORITAIRE car les CCF sont particulièrement chronophages et impactent fortement les conditions de travail des agents. La Fep-CFDT avait présenté un travail approfondi à ce sujet en juillet 2024. Nous attendons des suites concrètes et rapides.
- La mixité des publics : Alors que le MEN a proposé une solution suite à une expertise, le MASA n'avance pas sur ce dossier.
- Les problématiques liées à l'inclusion : Le système atteint ses limites de ce que les équipes peuvent donner face aux besoins croissants des élèves accueillis. Une adaptation réelle est nécessaire, notamment en ce qui concerne le statut et la formation des AVS, ainsi que celle des enseignants.
- La communication RH envers les agents : La diffusion des informations reste insuffisante et nécessite une amélioration significative.

L'enseignement agricole est un système en constante évolution, avec des ambitions importantes portées par la loi d'orientation agricole. Cependant, ces évolutions ne sont pas suffisamment accompagnées par des moyens adaptés ou par une amélioration des conditions d'exercice des agents. Les difficultés rencontrées dans la mise en place du CCF ou dans l'accueil d'élèves à besoins particuliers en sont des exemples frappants.

Par ailleurs, nous déplorons l'incohérence de la baisse des moyens alloués au MASA, alors que le MEN a obtenu un maintien des postes supprimés.

Les « briques », souvent perçues comme une solution de compensatoire pour indemniser de nombreuses missions face aux exigences croissantes, ne peuvent être réduites sans affecter directement l'engagement des personnels. La Fep-CFDT rappelle qu'une diminution du nombre de briques entraînerait inévitablement un relâchement dans l'investissement des agents.

Enfin, il est impossible de conclure sans évoquer les dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines où les « couacs » persistent :

- L'épisode de « l'indemnité professeur principal » continue d'alimenter le mécontentement : après un premier retard pour tous en février, certains collègues n'ont toujours pas reçu cette prime en mars. Faut-il sortir le tome 2 de « couac en série » avec couverture médiatique pour voir les choses évoluer ?
- La prime informatique attendue par les agents n'a toujours pas été versée.
- Le décret concernant le reclassement des lauréats concours et la revalorisation des maîtres auxiliaires semble avoir disparu de l'ordre du jour, malgré une promesse initiale pour avril. Cela illustre une incohérence majeure alors que ces mesures sont essentielles pour éviter les inversions de carrière et renforcer l'attractivité du concours. Les maîtres auxiliaires seront-ils reclassés sur les grilles ACEN en septembre ?

En conclusion, la Fep-CFDT exige une accélération réelle dans la résolution de ces problématiques connues de tous et appelle à une recherche d'efficacité dans les réponses apportées.